

Un bilan professionnel pour renforcer l'employabilité

Le monde du travail est en constante évolution. Pour s'adapter, il est crucial que les individus acquièrent de nouvelles compétences tout en développant celles qu'ils possèdent déjà. De leur côté, les entreprises peinent à recruter des employés qualifiés. Pour demeurer compétitives, elles doivent assurer la montée en compétences de leurs collaborateurs.



Depuis 2021, la Confédération et les cantons proposent aux adultes de plus de 40 ans un bilan professionnel gratuit par le biais de la prestation *viamia*. Un questionnaire sur les ressources de carrière et des entretiens avec un conseiller ou une conseillère en orientation permettent d'évaluer l'employabilité. Ce concept englobe tout ce qui est nécessaire aux individus pour trouver ou retrouver un emploi, se maintenir en situation d'emploi et progresser dans sa carrière. En analysant l'ensemble de ces éléments, *viamia* identifie des recommandations sur des actions concrètes. L'objectif est préventif : en

améliorant l'employabilité, on favorise le développement professionnel et le maintien en emploi.

Dans de nombreux domaines, le personnel qualifié manque et il n'est pas toujours évident d'éviter un haut taux de *turn over*. Il est primordial en tant qu'employeur d'identifier les baisses de motivation et les besoins en formation. Un bilan professionnel stimule la réflexion des collaborateurs, les responsabilise quant aux compétences inhérentes au poste occupé et agit comme un levier de motivation pour leur formation. Faire le point permet également de mettre en lumière les acquis professionnels, de réaliser le chemin parcouru et les avantages de sa situation actuelle.

Enfin, *viamia* permet d'encourager le dialogue entre les collaborateurs et leur hiérarchie. Les structures internes ne permettent pas toujours de proposer un bilan professionnel. *Viamia* offre un interlocuteur neutre et objectif vers lequel orienter ses collaborateurs quel que soit leurs niveaux de formation.

Plus d'informations :

viamia est une prestation élaborée en collaboration entre le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (Sefri) et les cantons. Les offices cantonaux d'orientation la mettent en œuvre dans tous les cantons. Elle est individuelle, gratuite et confidentielle. *viamia* n'est pas ouverte aux personnes bénéficiant de prestations sociales : assurance-invalidité (AI), chômage ou revenu d'insertion (RI). Trouver son contact cantonal : www.viamia.ch

via.
mia.